



## DESCRIPTIF DE POSTE

♦ **Intitulé du poste** : Médecin de prévention

♦ **Cadre statutaire** :

Catégorie : A  
Filière : Médico-sociale  
Cadre d'emplois : Médecins territoriaux

♦ **Définition du poste** :

Il assure le suivi médical du personnel de la collectivité et participe à l'animation d'actions de prévention.

♦ **Missions principales** :

- Réaliser les visites médicales et assurer la surveillance des personnels sur les postes à risque, les agents atteints de pathologies ou d'un handicap
- Conseiller le personnel et l'administration en matière de santé au travail
- Participer aux projets menés par la Municipalité en lien avec le maintien dans l'emploi, la prévention des addictions et des risques psychosociaux et professionnels
- Suivre et organiser une veille sectorielle prospective (technique, réglementaire, échanges de pratiques)
- Réaliser les actions de tiers temps

♦ **Compétences requises** :

- Maîtriser la science médicale
- Maîtriser les cadres légal et réglementaire de la santé au travail
- Connaître l'environnement territorial
- Connaître les bases des finances publiques locales
- Connaître les bases du statut de la fonction publique territoriale
- Connaître la réglementation des marchés publics
- Maîtriser l'outil bureautique
- Connaître les logiciels métier
- Connaître la réglementation en vigueur sur son secteur et veiller à actualiser ses connaissances

♦ **Qualités et aptitudes requises :**

- Avoir des qualités relationnelles et rédactionnelles
- Connaître les techniques d'animation de groupe et de négociation
- Savoir gérer les conflits, les situations difficiles
- Faire preuve de discrétion professionnelle et de confidentialité sur les informations détenues
- Savoir organiser ses priorités et respecter les délais imposés
- Etre capable de travailler en autonomie et/ou en équipe
- Etre en capacité de gérer son stress
- Avoir des compétences managériales, être pédagogue
- Savoir rendre-compte
- Savoir prendre des initiatives, être force de proposition
- Etre disponible auprès du public et/ ou des collègues

♦ **Conditions d'exercice :**

37 heures hebdomadaires

♦ **Moyens :**

- Téléphone portable, véhicule mutualisé

♦ **Relations hiérarchiques :**

N+1 : Directeur.rice du pôle des Ressources Humaines

♦ **Relations fonctionnelles :**

- **Internes :** L'ensemble des services de la ville
- **Externes :** Partenaires institutionnels et associatifs : CIG, MDPH, CPAM, etc...

♦ **Diplômes et permis obligatoires :**

Etre titulaire d'un diplôme permettant d'exercer en qualité de médecin du travail.

♦ **Catégorie (active/sédentaire) :** Sédentaire